



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale constitutive

**le mercredi 7 septembre 2011 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 juin 2011**
(ne sera pas lu ; il est inséré dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. **Budget des investissements 2011 – 3^{ème} complément**
(disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1 **Porte d'entrée d'Onnens**
 - 3.1.1 Rapport de la commission financière
 - 3.1.2 Vote du crédit y relatif
 - 3.2 **Route de l'Ecole à Onnens : aménagement**
 - 3.2.1 Rapport de la commission financière
 - 3.2.2 Vote du crédit y relatif
 - 3.3 **Carrefour de la nouvelle école de Lentigny : aménagement**
 - 3.3.1 Rapport de la commission financière
 - 3.3.2 Vote du crédit y relatif
 - 3.4 **Puits de Lentigny : introduction électrique**
 - 3.4.1 Rapport de la commission financière
 - 3.4.2 Vote du crédit y relatif
 - 3.5 **Déchetterie : crédit d'étude de variantes**
 - 3.5.1 Rapport de la commission financière
 - 3.5.2 Vote du crédit y relatif
4. **Divers**

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 08.06.2011 - N° : 8 / 2011

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Bernadette Frossard
Lieu	Salle polyvalente
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	21:50

Scrutateurs: M. Marcel Lauper
M. José Codourey
M. Marcel Gaille

Présences: 53 citoyennes et citoyens

Invité : M. Thierry Ackermann, bureau d'ingénieur RWB Hydrap Sàrl

Excusés: Mmes Sandra Dévaud, Rose-Marie Diacon, Nicole Fragnière, Sandra Klaus Pineiro Alvarez, Sandrine Renard et Hélène Romanens et MM. Stéphane Currat, Bertrand Morel, Pascal Morel, Pascal Stocker, Joachim Terrettaz, Dylan Yerly et Pierre-Benoît Yerly.

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle no 20 du 20 mai 2011, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'Information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique. Aucun participant n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

La présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Elle demande si des personnes ont des remarques à faire par rapport à l'ordre du jour, la parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

8.1. Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2011**
(ne sera pas lu ; il est inséré dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 3. Assemblée constitutive**
 - 3.1 Mode de convocation
 - 3.2 Election de la commission financière
 - 3.3 Election de la commission d'aménagement
 - 3.4 Election de la commission des naturalisations
- 4. Budget des investissements 2011 – 2^{ème} complément**
(disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 4.1. Construction des collecteurs Treyssales II et III (Lentigny)**
 - 4.2 Rapport de la commission financière
 - 4.3 Vote du crédit y relatif
 - 4.4 Assainissement du collecteur de la Buchille (Lovens)**
 - 4.5 Rapport de la commission financière
 - 4.6 Vote du crédit y relatif
 - 4.7 Construction d'un bassin de rétention (Lovens)**
 - 4.8 Rapport de la commission financière
 - 4.9 Vote du crédit y relatif
- 5. Modification des statuts de l'association des communes de Sarine-Ouest pour le service social régional – Adhésion de la commune de Ponthaux**
- 6. Divers**

8.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

La présidente salue M. Gabriel Guillet, nouveau citoyen, et le remercie de sa présence et de son intérêt pour les affaires communales. Il est accueilli par de chaleureux applaudissements et reçoit un exemplaire de la brochure " Institutions politiques suisses ".

8.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 avril 2011

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

8.4. Elections par l'Assemblée communale

Point 3 - Assemblée constitutive

3.1 Mode de convocation

En vertu de l'art. 12 al. 1bis de la loi sur les communes, l'Assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, du mode de convocation des assemblées communales. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. Le conseil communal est d'avis que le système actuel, c'est-à-dire la convocation par circulaires tous ménages, est une solution économique et rationnelle pour l'administration communale. La parole n'est pas demandée.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à adopter le mode de convocation par circulaires tous ménages.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

3.2 Election de la commission financière

Selon l'art. 96 al 2 de la loi sur les communes, l'Assemblée communale a une commission financière, composée d'au moins trois membres. Le conseil communal propose de constituer une commission financière comprenant 5 membres.

La présidente demande si parmi les citoyens/nes présents/es, quelqu'un se porte candidat. Personne ne se manifeste.

La présidente informe que les citoyens suivants se sont annoncés candidats :

- M. Claude Mettraux, Onnens
- M. Alexandre Missègue, Lovens
- M. Bernard Oberson, Lentigny
- M. Benoît Yerly, Lentigny
- M. Laurent Yerly, Lovens

Chaque candidat se présente brièvement. **La présidente** explique que selon la loi, il y aurait lieu de procéder à une élection en bonne et due forme. Cependant, la pratique dans les communes fribourgeoises, avec l'assentiment de la Préfecture, permet une élection tacite lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges. **La présidente** invite l'Assemblée à élire les 5 candidats par acclamations et applaudissements.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

3.3 Election de la commission d'aménagement

La présidente explique que le conseil communal est d'avis que le nombre optimal pour cette commission est de 7 membres. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale est invitée à accepter de fixer à 7 le nombre de membres de la commission d'aménagement.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

La présidente demande si d'autres citoyens/nes se portent candidats/es. Personne ne se manifeste. Les candidats annoncés sont les suivants :

- M. Christophe Anet, conseiller communal, Lentigny
- M. Gilles Aubonney, Lentigny
- M. Jacques Deillon, conseiller communal, Lovens
- M. Claude Gendre, Lentigny
- Mme Laure Kalberer, Lentigny
- Mme Heidi Marro, Onnens
- M. Laurent Monneron, Onnens
- M. Pascal Morel, Lentigny

La présidente rappelle que la majorité des membres est nommée par l'Assemblée. Pour sa part, le conseil communal a procédé aux nominations suivantes : M. Christophe Anet et M. Jacques Deillon. 6 candidats sont en liste pour les 5 sièges restants. Chaque candidat se présente brièvement, à l'exception de M. Pascal Morel qui n'a pas pu prendre part à cette assemblée. **M. Claude Gendre** précise qu'en cas de nécessité et si cela peut faciliter les choses, il est prêt à retirer sa candidature. **La présidente** répond qu'il n'est judicieux qu'une candidature soit retirée au seul motif qu'il y a surnombre de candidats. 6 candidats sont en liste pour 5 sièges; l'Assemblée communale est appelée à voter. A l'issue du calcul des bulletins, sont élus sous les applaudissements de l'Assemblée :

- M. Gilles Aubonney avec 49 voix
- M. Claude Gendre avec 48 voix
- Mme Laure Kalberer avec 38 voix
- Mme Heidi Marro avec 42 voix
- M. Laurent Monneron avec 49 voix

3.4 Election de la commission des naturalisations

Selon l'art. 8 du règlement sur le droit de cité communal, la commission communale des naturalisations comprend 5 membres parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune. Au début de chaque période administrative, l'Assemblée communale élit les membres de la commission communale des naturalisations, pour la durée de la période. Si aucun membre du conseil communal n'est élu au sein de la commission communale des naturalisations, un représentant ou une représentante du conseil communal peut assister aux séances de la commission, sans droit de vote. **M. Marcel Gaille** demande si un membre du conseil communal peut être élu. **La présidente** lui répond affirmativement et l'informe que lorsque ce n'est pas le cas, un/e conseillère communal/e y participe à titre informatif.

La présidente demande si d'autres citoyens/nes se portent candidats/es. Personne ne se manifeste Elle annonce que les membres qui ont siégé lors de la dernière législature sont tous intéressés à renouveler leur candidature. Il s'agit de :

- M. Bruno Chardonnens, Onnens
- Mme Nicole Fragnière, Lovens
- Mme Hélène Romanens, Lentigny
- Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez, conseillère communale, Lentigny
- M. Jacques Deillon, conseiller communal, Lovens

Les candidats se présentent brièvement, à l'exception des absents et des conseillers communaux. 5 sièges sont à repourvoir et 5 candidats sont en liste. En application du procédé pratiqué dans les communes fribourgeoises qui autorise à procéder à une élection tacite dans de tels cas, la **présidente** invite l'Assemblée à élire les 5 candidats par acclamations et applaudissements.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

8.5. Budget annuel

Point 4 - Budget des investissements 2011 – 2ème complément

M. Claude Marro, conseiller communal, rappelle que le 30 juin 2010, l'Assemblée communale a accepté l'investissement relatif au crédit d'étude des priorités établies par le conseil communal dans le cadre des travaux de la première phase de mise en conformité du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Le conseil communal a placé en priorité 1 les 3 objets ci-dessous.

Le 15 décembre 2010, l'Assemblée communale a accepté le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux qui entrera en vigueur le 1er janvier 2012. L'encaissement de la nouvelle taxe de base permettra à la commune de financer les travaux proposés.

4.1 Construction des collecteurs Treysales II et III (Lentigny)

M. Claude Marro explique que le quartier Treysales II est actuellement raccordé en unitaire alors que celui de Treysales III est raccordé en séparatif. Cependant, les eaux claires et les eaux usées des deux quartiers sont mélangées dans une chambre en aval du quartier et évacuées par le même collecteur. Cette situation engendre un refoulement d'eaux usées dans les sous-sols des habitations du quartier Treysales II et dans les vestiaires du terrain de football. Le PGEE prévoit la mise en séparatif complète des quartiers sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agit dès lors de construire des tronçons de collecteurs d'eaux claires afin de séparer celles-ci des eaux usées et les évacuer en direction de l'étang de Lentigny, via des canalisations existantes. La construction de la nouvelle école constitue, en outre, une opportunité pour la commune de passer au système séparatif. La parole n'est pas demandée.

Le total de l'investissement pour la construction des collecteurs Treysales II et III s'élève à CHF 576'500.-, représentant des frais financiers annuels de CHF 40'355.-.

Le financement de l'investissement est prévu par emprunt (amortissement à 4% et intérêt à 3%). Les frais financiers seront prélevés sur la réserve constituée par l'encaissement de la nouvelle taxe de base.

M. Marcel Gaille demande pourquoi la taux d'intérêt retenu est 3% alors que le taux actuel est plus bas. **M. Claude Marro** répond que l'investissement sera amorti sur 25 ans et que le taux peut subir des variations importantes durant cette période; il en a donc été tenu compte pour fixer le taux. **M. Marcel Lauper** demande si le coût présenté a été calculé sur la base de soumissions ou d'une estimation. **M. Claude Marro** répond que ce coût est le résultat d'un avant-projet, il s'agit donc d'une estimation.

4.2 Rapport de la commission financière

M. Antoine Rochat, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" **A. Préambule**

La Commission financière s'est réunie dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature. Une séance commune avec une délégation du Conseil communal a eu lieu le 24 mai dernier sur le sujet.

1. Considérations générales

Les trois objets soumis à l'approbation de l'Assemblée se réfèrent tous à des investissements destinés à l'évacuation des eaux usées et des eaux claires. Conformément à la législation, les investissements de ce genre doivent être financés conformément au principe dit du « pollueur-payeur ». Raison pour laquelle les charges financières découlant de ces dépenses seront assumées par les taxes relatives à l'évacuation et l'épuration des eaux.

A partir de 2012, la commune devrait encaisser des recettes supplémentaires de l'ordre de 300'000.- francs par année auprès de ses citoyens au titre de ces taxes d'épuration, conformément au règlement que l'Assemblée de commune a accepté le 15 décembre 2010.

2. Remarques particulières

La Commission financière constate avec satisfaction que les montants des différents investissements sont relativement proches des évaluations faites dans le cadre de la planification financière de la commune, respectivement dans le cadre du calcul ayant conduit à la fixation du niveau des taxes. Dans ce sens, ces investissements s'inscrivent dans le volume global des investissements prévus à court et moyen terme.

Les charges financières sont évaluées à 7% par année. Le taux d'intérêt pris en compte est très bas (3%), mais il peut être admis tenant compte de la situation particulière prévalant sur le marché des capitaux et en fonction de l'importance des taxes qui seront encaissées.

B. Préavis

1. Collecteurs Treyssales II et III

Sur la base des informations reçues de la part du Conseil communal et après examen, la Commission financière donne un préavis positif à cet investissement dont le montant global est de 576'500.- francs, pour des charges annuelles de 40'355.- francs."

4.3 Vote du crédit y relatif

La présidente invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

4.4 Assainissement du collecteur de la Buchille (Lovens)

M. Claude Marro explique que l'évacuation des eaux usées des biens-fonds situés le long du bois de La Buchille s'effectue pour l'heure par le biais de fosses septiques individuelles. Cette situation ne répond plus aux exigences légales en vigueur, en particulier à la loi fédérale sur la protection des eaux.

Le conseil communal souhaite dans une première phase permettre le raccordement de ces habitations à l'ancien collecteur communal longeant la route, dont l'état a été contrôlé par visionnage vidéo réalisé en automne 2010.

Dans une phase ultérieure, un nouveau tronçon de collecteur d'eau claire sera posé dans la route afin de permettre la séparation des eaux telle que définie dans le PGEE communal. La parole n'est pas demandée.

L'investissement s'élève à CHF 180'000.-, représentant des frais annuels de CHF 12'600.-.

Le financement de l'investissement est prévu par emprunt (amortissement à 4% et intérêt à 3%). Les frais financiers seront prélevés sur la réserve constituée par l'encaissement de la nouvelle taxe de base.

4.5 Rapport de la commission financière

M. Antoine Rochat donne lecture du rapport de la commission financière.

" La Commission financière note que les travaux prévus constituent une solution transitoire, dans la mesure où l'évacuation des eaux demeurera en système unitaire. A terme, il faudra certainement procéder à de nouveaux travaux afin d'évacuer les eaux en système séparatif, qui est la règle. Dans ce sens, l'investissement proposé peut paraître relativement onéreux pour une solution temporaire. Le Conseil communal entend toutefois procéder de cette manière, afin de trouver rapidement une solution pour la suppression des 11 fosses septiques individuelles présentes dans le secteur concerné. Sur la base des informations reçues de la part du Conseil communal et après examen du projet, la Commission financière donne un préavis positif à cet investissement dont le montant est de 180'000.- francs, pour des charges annuelles de 12'600.- francs."

4.6 Vote du crédit y relatif

La présidente invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

4.7 Construction d'un bassin de rétention (Lovens)

M. Claude Marro explique que les eaux claires du secteur de Lovens se déversent dans le ruisseau de Cottens, en lisière de forêt dans le prolongement de la route du Chêne. En cas d'importantes précipitations, un volume considérable d'eau pluviale est déversé dans cet exutoire, entraînant régulièrement la crue du ruisseau et l'inondation des terrains jouxtant le ruisseau et situés sur le territoire de la commune de Cottens. Le conseil communal de Cottens se plaint de cet état de fait et demande que la commune de La Brillaz y remédie. Pour ce faire, et sur la base des calculs hydrauliques, le PGEE communal préconise la réalisation d'un bassin de rétention de 750 m³ (surface de 500 m² à l'air libre, profondeur de 1,50 m.) en amont du ruisseau permettant de réguler les débits à l'exutoire.

Mme Léonilde Grandjean demande comment sera ce bassin et s'il est possible d'en faire un biotope. **M. Thierry Ackermann**, ingénieur-conseil de la commune, informe qu'il n'est pas prévu d'arboriser le bassin mais qu'il deviendra un biotope par lui-même.

L'investissement s'élève à CHF 160'500.-, représentant des frais annuels de CHF 11'235.-.

Le financement de l'investissement est prévu par emprunt (amortissement à 4% et intérêt à 3%). Les frais financiers seront prélevés sur la réserve constituée par l'encaissement de la nouvelle taxe de base.

4.8 Rapport de la commission financière

M. Antoine Rochat donne lecture du rapport de la commission financière.

" Sur la base des informations reçues de la part du Conseil communal et après examen, la Commission financière donne un préavis positif à cet investissement dont le montant est de 160'400.- francs, pour des charges annuelles évaluées à 11'235.- francs.

Avec ce dernier préavis, la Commission financière, dans sa composition actuelle, arrive au terme du mandat que lui a confié l'Assemblée communale. Elle tient à remercier les membres du Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration communale pour leur coopération et leur soutien dans le cadre des travaux qu'a menés la Commission. Elle souhaite d'ores et déjà tout le meilleur aux prochains membres de la Commission. "

4.9 Vote du crédit y relatif

La présidente invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

8.6. Service social de Sarine-Ouest - point 5

Modification des statuts de l'association des communes de Sarine-Ouest pour le service social régional

Adhésion de la commune de Ponthaux

La présidente présente les modifications des statuts de l'association des communes de Sarine-Ouest pour le service social régional. Ces modifications sont nécessaires d'une part, pour l'adhésion de la commune de Ponthaux et, d'autre part, suite à une demande de la Direction de la santé et des affaires sociales. Les modifications sont les suivantes (en gras) :

Art. 2. Membres

1

*Sont membres de l'Association, les communes de: Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, **Ponthaux**, Prez-vers-Noréaz, qui en vertu d'une décision de leur assemblée communale ont adhéré aux présents statuts.*

2

L'Association peut admettre d'autres communes aux conditions fixées par l'assemblée des délégués.

L'article 110 de LCo sur les communes est réservé.

Art. 5. Capital social

Le capital social de l'association s'élève à CHF 123'557.25. Il est réparti entre les communes de la manière suivante :

Commune d'Autigny	CHF	8'531.55
Commune d'Avry	CHF	16'288.25
Commune de Chénens	CHF	6'182.15
Commune de Corserey	CHF	3'828.50
Commune de Cottens	CHF	11'126.35
Commune de La Brillaz	CHF	16'248.40
Commune de Matran	CHF	13'802.20
Commune de Neyruz	CHF	14'960.30
Commune de Noréaz	CHF	6'409.60
Commune de Ponthaux	CHF	16'000.00
Commune de Prez-vers-Noréaz	CHF	10'179.95
TOTAL	CHF	123'557.25

Par convention d'apport en nature du 5 janvier 2009, les communes d'Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz et Prez-vers-Noréaz ont apporté à l'association un ensemble d'actifs et passifs provenant de l'entente du Service social de Sarine-Ouest à Neyruz, estimé à une valeur comptable de CHF 107'557.25 au 31 décembre 2008.

Par adhésion au service au 1^{er} janvier 2012, la Commune de Ponthaux apporte le montant de CHF 16'000.- soit CHF 25,- pour un chiffre de la population légale de 640 habitants.

Art. 25. Attributions

La commission sociale:

- a) décide de l'octroi, du refus, de la modification, de la suppression et du remboursement de l'aide matérielle relevant de l'article 20 de la loi du 26 novembre 1998 sur l'aide sociale (LASoc)
- b) détermine la forme, la durée et le montant de l'aide matérielle;
- c) détermine le domicile d'aide sociale;
- d) demande **par l'entremise du service social**, le préavis de la commune de domicile d'aide sociale.

Art. 30. Répartition des frais

1.

L'aide matérielle **et les frais de fonctionnement**, après déduction de la participation financière de l'Etat, des autres cantons, des remboursements personnels, des autres participations de tiers et de subventions éventuelles, ainsi que de tous les autres frais, sont répartis entre les communes membres au prorata du chiffre de leur population dite légale. *

2

Les comptes sont adressés annuellement aux communes, au plus tard dans les soixante jours après la fin de l'exercice comptable.

3

Quatre acomptes équivalents à 1/4 du budget annuel sont demandés d'avance aux communes, au début de chaque trimestre.

4

Les paiements se font dans les trente jours. Passé ce délai, une pénalité de 2% sera perçue. De plus, un intérêt de retard sera calculé au taux que pratique la Banque Cantonale de Fribourg pour les prêts aux communes.

Le conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter la modification des art. 2, 5, 25 et 30 des statuts de l'association des communes de Sarine-Ouest pour le service social régional.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

8.7. Divers - point 6

Chauffage à distance

Pasqual Auer, vice-syndic, présente l'état du projet de chauffage à distance pour lequel l'Assemblée communale a accepté un crédit d'étude le 6 avril 2011. Une étude a été réalisée par M. Dewarrat du bureau RWB Hydrap Sàrl. Pour des raisons de longueur économique du réseau de distribution de chaleur, seules la nouvelle école primaire, la buvette du football, la ferme de M. Benoît Baechler et la maison de Mme Alexandra Rolle ont été prises en considération pour le raccordement dans le cadre d'une première étape. Si les taxes de raccordement réduisent l'investissement d'un montant total de CHF 119'906.-, il n'en reste pas moins que la commune doit investir la totalité. Sur la base de cette estimation des coûts, le conseil communal a estimé ne pas avoir la capacité financière pour un investissement de cet ordre et il renonce au projet. Actuellement, l'étude faite a été transmise au Groupe E afin qu'il puisse établir une offre de contracting.

Assemblées communales

La présidente annonce les dates des prochaines assemblées communales : 7 septembre 2011 (investissements pour le réseau routier) et 14 décembre 2011 (budget).

La présidente présente ses excuses à l'USLB qui a été contrainte de déplacer son assemblée générale, fixée initialement ce jour, afin de permettre aux citoyen/nes de prendre part à la présente Assemblée.

M. Bernard Oberson demande s'il est prévu d'insonoriser la salle Mora, comme cela a été fait pour la grande salle déjà. **M. Pasqual Auer** répond que le conseil communal y travaille mais il n'a pas pris de décision ni fixé de date pour la réalisation. **M. Bernard Oberson** rappelle qu'il avait été prévu d'insonoriser la salle Mora à la suite de la grande salle. **M. Bruno Chardonnens** demande où en est la construction de la nouvelle école. **La présidente** annonce que la Préfecture est débordée, ce qui explique le retard dans la délivrance du permis de construire. **M. Pasqual Auer** estime que le permis devrait

être délivré d'ici une semaine; il précise qu'au niveau de la rentrée des soumissions, tout se déroule correctement. Le premier coup de pioche devrait pouvoir être donné au début du mois de juillet 2011. **M. Pasqual Auer** informe qu'il essaiera, dans la mesure du possible, de faire paraître sur le site des informations concernant l'avancement du projet.

M. Christophe Guillaume souhaite connaître la teneur du mandat qu'a donné le conseil communal à Mme Isabelle Vollichard pour la récolte des signatures concernant le projet de plantation d'une allée de chênes le long du chemin « En Bumín » à Lentigny. **La présidente** répond que le conseil communal a pris connaissance de cette récolte de signatures lors de sa dernière séance; néanmoins, à sa connaissance, aucun mandat officiel n'a été attribué à Mme Isabelle Vollichard. **M. Olivier Mettraux** informe qu'il va entreprendre les démarches nécessaires afin de clarifier la situation. **Mme Marguerite Cristin** déclare que Mme Isabelle Vollichard a reçu un mandat par courriel de M. Pasqual Auer en vue de développer le projet de la plantation éventuelle d'une allée de chênes le long de la route « En Bumín ». Elle précise que cette initiative a été bien accueillie par la population, les agriculteurs exceptés. Le conseil communal en prend acte ; il clarifiera la situation et en informera l'Assemblée communale le 7 septembre 2011.

La présidente remercie officiellement les trois conseillers communaux sortants pour le travail accompli et leur investissement pour la collectivité en leur adressant à chacun/e un mot ainsi qu'un bouquet de fleurs; l'Assemblée communale les applaudit chaleureusement. **La présidente** annonce qu'à l'issue de l'assemblée, un apéritif garni sera servi.

La présidente remercie l'Assemblée et clôt la séance.

La Présidente



Beatrix Guillet



La Secrétaire



Bernadette Frossard

BUDGET
DES INVESTISSEMENTS 2011
3^e COMPLEMENT

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2011 - 3ème complément

Compte	Désignation	Budget 2011		Comptes 2010		Budget 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION					5'647.20	
02.	ADMINISTRATION GENERALE					5'647.20	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique					5'647.20	
1.	ORDRE PUBLIC			41'983.65		39'251.05	
10	Protection juridique			41'983.65		39'251.05	
10.509.0	Nouvelle mensuration cadastrale			41'983.65		39'251.05	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	632'901.30		1'098.70		23'000.00	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	632'901.30		1'098.70		23'000.00	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs	144'000.00					
62.501.93	ON Porte d'entrée	467'000.00					
62.509.00	Nomenclature des rues - signalisation	21'901.30		1'098.70		23'000.00	
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'338'714.15	49'418.00	230'816.60	276'837.90	324'417.55	49'418.00
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	244'278.85		110'465.10	55'257.15	208'083.55	
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	244'278.85		110'465.10	55'257.15	208'083.55	
700.501.0	Construction de réservoirs et de conduites	187'983.85		110'465.10		208'083.55	
700.501.00	Puits de Lentigny : introduction électrique	24'295.00					
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite	32'000.00					
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				28'954.00		
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens				8'209.50		
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens				18'093.65		
71.	PROTECTION DES EAUX	1'071'575.30	49'418.00	91'545.50	221'580.75	116'334.00	49'418.00
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	588'684.85	23'156.00	23'806.50	114'184.05	25'000.00	23'156.00
710.501.90	Crédit étude investissements prioritaires	12'184.85		23'806.50		25'000.00	
710.501.91	Construction collecteurs Treysales 2 et 3	576'500.00					

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2011 - 3ème complément

Compte	Désignation	Budget 2011		Comptes 2010		Budget 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				91'343.05		
710.660.0	Subventions fédérales				22'008.00		
710.661.0	Subventions cantonales LE 98		23'156.00		833.00		23'156.00
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	482'890.45	26'262.00	67'739.00	107'396.70	91'334.00	26'262.00
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur	123'000.00					
711.501.1	Investissements AESC			4'129.45		8'334.00	
711.501.4	Collecteurs séparatifs Secteur C	19'390.45		63'609.55		83'000.00	
711.501.7	Construction bassin rétention LO	160'500.00					
711.501.8	Assainissement collecteur La Buchille LO	180'000.00					
711.610.0	Taxes de raccordement Onnens				17'838.00		
711.610.1	Taxes de raccordement Lovens				63'655.70		
711.660.0	Subventions fédérales				25'116.00		
711.661.0	Subventions cantonales 02		26'262.00		787.00		26'262.00
720.	ORDURES MENAGERES	22'860.00					
720.501.2	Crédit d'étude de variantes	22'860.00					
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			28'806.00			
790.509.2	PAL révision ensemble de la commune			28'806.00			
9.	FINANCES ET IMPOTS	4'222'999.00	312'300.00	-273'898.95	-276'837.90	4'461'612.05	312'300.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	4'222'999.00	312'300.00	281'828.15		4'461'612.05	312'300.00
942.	BATIMENTS ECOLES	4'197'476.20	312'300.00	171'393.15		4'337'612.05	312'300.00
942.503.6	Ecole de Lentigny	4'197'476.20		171'393.15		4'337'612.05	
942.661.0	Subventions		312'300.00				312'300.00
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	10'900.00		27'107.00		31'000.00	
943.503.1	Bâtiment communal à Lentigny	10'900.00					

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2011 - 3ème complément

Compte	Désignation	Budget 2011		Comptes 2010		Budget 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
943.503.3	Salle polyvalente - amélioration acoustique			27'107.00		31'000.00	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	14'622.80		83'328.00		93'000.00	
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	14'622.80		83'328.00		93'000.00	
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS			-555'727.10		-276'837.90	
999.590.0	Report charges investissements			-555'727.10			
999.690.0	Report produits investissements					-276'837.90	
TOTAUX		6'194'614.45	361'718.00			4'853'927.85	361'718.00
RESULTAT			5'832'896.45				4'492'209.85

**DECISIONS SOUMISES
A L'ASSEMBLEE**

Projets routiers

Au vu de l'importance de son réseau routier (près de 23 km linéaire), le conseil communal a engagé une réflexion globale sur le maintien de la valeur de ses infrastructures routières et a établi une planification comprenant l'inventaire des infrastructures et leurs coûts d'assainissement. A cette planification s'ajoutent les aménagements routiers devenus nécessaires en vue de l'augmentation du trafic et l'arrivée de la « mobilité douce » dans notre région.

Notre situation financière ne nous permet pas de procéder à l'exécution de l'ensemble de l'assainissement du réseau routier. Aussi des priorités ont été déterminées dans la planification financière. Les investissements ci-dessous, qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée communale du 7 septembre 2011, ont été définis comme prioritaires. Cette priorité est donnée selon l'état des chaussées, la charge de trafic et les priorités des autres dicastères touchés.

Le conseil communal soumet à l'Assemblée communale l'investissement pour les objets suivants :

3.1 Porte d'entrée d'Onnens

L'entrée du village d'Onnens par l'est (Rosé) et par le sud (Neyruz), appelée « porte d'entrée d'Onnens », a déjà fait l'objet d'un projet d'étude en 2002 et 2003. Ce projet comprend les tronçons de routes d'arrivée dans le village d'Onnens par Rosé et par Neyruz, une « débouchée » provenant de Corjolens et le carrefour. Projet donc de longue date qui s'inscrivait dans le concept de la traversée d'Onnens prévu initialement en 3 phases. La 1^{ère} et la 2^{ème} étant déjà réalisées, « la porte d'entrée d'Onnens » concerne la 3^{ème} phase.

En 2009, la commune de la Brillaz a procédé à une étude des carrefours sis sur le territoire de la commune. Le bureau C'S'D mandaté pour l'étude relève que, concernant le carrefour de la porte d'entrée, la sécurité est insuffisante et qu'une situation conflictuelle prédomine entre les routes en provenance de Rosé et de Neyruz se joignant dans un T. En effet, l'aménagement actuel du carrefour ne donne pas satisfaction en termes de visibilité. La vitesse des véhicules n'y est de manière générale pas adaptée, mettant en danger les usagers. S'appuyant sur la campagne de mesure du trafic réalisée en 2010 et suite à la demande d'un groupe de citoyens pour l'aménagement d'un passage pour piétons, le conseil communal a décidé de mettre en place des mesures en vue de renforcer la sécurité routière dans ce carrefour. Plusieurs variantes ont été pensées et aujourd'hui le projet proposé est la synthèse de l'ensemble des aspects dont le conseil communal a souhaité tenir compte. Il répond parfaitement aux normes en vigueur en matière de sécurité. Ce projet a été présenté au Service des Ponts et Chaussées, lequel l'a accueilli favorablement.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Procéder aux travaux de rénovation de chaussée de la route du Souvy, d'une partie de la route des Moilles, jusqu'à hauteur de la laiterie et du carrefour du Chêne ;
- mettre en place des aménagements routiers afin de créer une « porte » bien lisible pour avertir clairement l'automobiliste qu'il doit adapter sa vitesse ;
- poser le tronçon du collecteur prévu dans les mesures du PGEE ;
- remplacer la conduite d'eau potable.

Les travaux proposés :

Les travaux de remise en état de la route du Souvy consistent globalement en la réfection partielle du coffre (env. 30% de la surface), la planie et la pose d'un nouveau revêtement. Ce même type de travaux est à prévoir sur le carrefour, que l'on procède ou non à des aménagements routiers. Pour les aménagements routiers à envisager, une étude préliminaire a été réalisée par le bureau RWB Fribourg Sàrl, débouchant sur une proposition

fonctionnelle, économiquement favorable et évitant de créer des entraves disproportionnées par rapport au but recherché. Le projet s'inscrit en outre entièrement sur le domaine public, dans le gabarit de la route existante, évitant ainsi des emprises sur les parcelles privées et les inconvénients en découlant

Les aménagements routiers comprennent la création d'un giratoire. L'idée est d'exploiter la césure fonctionnelle de la voie que représente le carrefour en y implantant un giratoire. Les îlots seront franchissables, afin que les poids lourds et autres convois agricoles ne soient pas bloqués. Cette solution permettra en outre de respecter les exigences liées à la sécurité et à la visibilité.

En prolongement du trottoir existant, un cheminement reliera le centre du village d'Onnens à la laiterie. Une transition douce entre la chaussée et l'espace latéral adjacent permettra de visualiser clairement l'espace réservé prioritairement aux piétons. Un second tronçon de chemin est prévu depuis la route en Salley vers le centre du village d'Onnens, via un passage pour piétons rejoignant le trottoir existant.

Les travaux proposés ont fait l'objet d'un devis détaillé par le bureau RWB. Les coûts pour la réalisation de ce projet peuvent être résumés comme suit :

Réfection de la chaussée, aménagement du giratoire	CHF	306'970.00
Aménagement d'un cheminement piétonnier vers la laiterie	CHF	13'082.50
Aménagement d'un cheminement piétonnier vers en Salley	CHF	17'592.50
Total aménagement routier	CHF	337'645.00
Divers, imprévus, honoraires ingénieurs et géomètre	CHF	94'540.60
Total aménagement routier	CHF	432'185.60
TVA 8%	CHF	34'574.85
Total aménagement routier	CHF	466'760.45

Le financement du montant de CHF 467'000.00 porté en investissement est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4% s'élève à CHF 18'680.00 et les intérêts de 3% à CHF 14'010.00 ce qui élève les frais financiers annuels de CHF 32'690.00.

Simultanément aux aménagements de surface et à la réfection des routes, les travaux de pose d'un collecteur seront entrepris. Bien que cette mesure ne requière pas une priorité absolue, elle fait partie des 9 priorités décidées par le conseil communal. En effet, le conseil communal saisit l'occasion de réaliser ces travaux en même temps que ceux du réseau routier, afin d'éviter, plus tard, de rouvrir des routes déjà assainies.

Les coûts de ces travaux ont été devisés et comprennent :

Pose d'un collecteur PP 500, y compris chambres de contrôle	CHF	96'216.00
Divers, imprévus, honoraires ingénieurs	CHF	26'940.50
Total aménagement d'un collecteur	CHF	123'156.50

Le financement est prévu par un emprunt. Les frais financiers annuels d'un total de CHF 8'610.00 (amortissement 4% soit CHF 4'920.00 et intérêts de 3% soit CHF 3'690.00) seront prélevés sur la réserve constituée par la nouvelle taxe de base.

Dans le même raisonnement que pour la pose d'un collecteur, la conduite d'eau potable sera remplacée. La conduite actuelle, selon les renseignements obtenus, a au moins 80 ans. La conduite sera remplacée sur une longueur de 120 m et les travaux comprennent :

Remplacement d'une conduite d'eau potable	CHF	24'872.00
Divers, imprévus, honoraires ingénieurs	CHF	6'964.15
Total remplacement d'une conduite d'eau potable	CHF	31'836.15

Le financement est prévu par un emprunt. Les frais financier annuels d'un total de CHF 2'240.00 (amortissement 4% soit CHF 1'280.00 et intérêts de 3% soit CHF 960.00) seront prélevés sur les taxes annuelles encaissées.

Demande d'investissement - résumé

Aménagements routiers, assainissement de la chaussée	CHF	467'000.00
Aménagements d'un collecteur d'eau usée	CHF	123'000.00
Remplacement d'une conduite d'eau potable	CHF	32'000.00
Total de l'investissement "Porte d'entrée d'Onnens"	CHF	622'000.00

Le conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver cet investissement.

3.2 Route de l'Ecole à Onnens : aménagement

Dans le cadre de l'étude des carrefours effectuée en 2009, des problèmes de sécurité routière ont été relevés pour ledit carrefour, notamment à la jonction entre la route de l'Ecole et le Court-Chemin. Aussi, en fin 2010, le conseil communal a été interpellé par des citoyens pour améliorer la sécurité des usagers de la route devant l'école à Onnens. Une vision locale a mis en évidence les différents aspects problématiques et le conseil communal souhaite y trouver rapidement une solution. Différentes variantes ont été étudiées et le projet présenté maintenant en investissement correspond au mieux à nos possibilités actuelles.

Le projet envisage la prolongation du trottoir devant l'école sur environ 16 m et d'y relier le quartier du Court-Chemin par un passage pour piétons provisoire. Aussi, l'installation de mobilier urbain ou de « trafic-block » à hauteur de la jonction évitera que les automobilistes « coupent le virage » et mettra les piétons qui se trouvent au bord de la route en sécurité. Le passage pour piétons devra probablement disparaître, une fois la construction de l'ensemble du trottoir jusqu'à hauteur de la route de la Pierra-Fatta terminée. Ceci reste encore à éclaircir. Le projet est actuellement à l'examen auprès du SPC (demande faite le 26 mai 2011). Le conseil communal souhaite que les travaux puissent avancer au plus vite et que le tronçon soit sécurisé.

A préciser également que ces travaux n'engendreront pas d'honoraires d'ingénieurs, lesquels sont pris en charge par le forfait annuel du mandat de l'ingénieur conseil.

Aménagement Route de l'école, Onnens		
Aménagements routiers, prolongation du trottoir, marquage et signalisation	CHF	17'567.60
TVA 8%	CHF	1'405.41
Total	CHF	18'973.01

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes. De ce fait, il n'y a pas lieu de tenir compte de frais financiers.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver l'investissement de CHF 19'000.00 pour la réalisation des aménagements routiers de la route de l'Ecole sis à Onnens.

3.3 Carrefour de la nouvelle école de Lentigny : aménagement

La construction de la nouvelle école primaire va débuter prochainement. Le lieu de son implantation implique que les écoliers des quartiers d'habitation situés au nord de Lentigny s'y rendront en cheminant le long de la route des Fruitières, respectivement de la route de la Poste, en traversant la route d'Onnens. Les mesures de trafic effectuées en 2010 sur ce tronçon de route démontrent une charge relativement importante en véhicules.

En l'état, un passage pour piétons existe au bas de la route de la Poste. Les usagers du bus ne disposent pas à proprement parler d'une place d'attente et de déchargement dans la direction Onnens-Lentigny. D'autre part, il n'existe actuellement pas de passage pour piétons au débouché de la route des Fruitières.

Pour ce qui est du trajet entre les deux bâtiments scolaires, il est déjà sécurisé par le fait que les écoliers peuvent cheminer sur un trottoir à bordures hautes. Si le besoin devait s'en faire sentir, la traversée de route devant le bâtiment de l'administration communale pourrait être sécurisée, en mettant en place des éléments modérateurs de vitesse des véhicules.

Soucieux de la sécurité des piétons et en particulier des écoliers, le Conseil communal souhaite sécuriser au mieux les points sensibles que constituent les traversées de la route d'Onnens. Il souhaite également améliorer la situation de l'arrêt de bus et créer une place d'attente et de déchargement pour les usagers du bus TPF. Aussi, dans la procédure d'obtention du permis de construire pour la nouvelle école, le Service des ponts et chaussées a émis la condition que la jonction de la route des Fruitières fasse l'objet d'une étude afin de sécuriser la traversée de la route communale.

Dans le cadre du mandat d'ingénieur conseil de la commune de la Brillaz, le bureau RWB a établi le projet comme suit :

Travaux proposés :

- Déplacement du passage pour piétons de la route de la Poste, élargissement de la chaussée, aménagement d'un îlot central ainsi que d'une place d'attente et de déchargement hors voie de circulation pour les usagers du bus ;
- marquage d'un nouveau passage pour piétons au débouché de la route des Fruitières, aménagement d'une place d'attente hors voie de circulation ;
- pose de bordures basses (inférieures à 4 centimètres) afin de délimiter optiquement la voie de circulation à l'endroit des débouchés des 2 routes transversales sur la route d'Onnens.

Estimation des coûts :

Aménagement carrefour nouvelle école	
Aménagements routiers jonction route de la Poste et arrêt de bus, construction d'un îlot	CHF 52'100.00
Aménagements routiers jonction route des Fruitières, passage à piétons	CHF 28'350.00
Total intermédiaire HT	CHF 80'450.00
Divers, imprévus, honoraires d'ingénieurs	CHF 24'135.00
Permis de construire, frais de géomètre, achat de terrain	CHF 11'000.00
Montant total HT	CHF 115'585.00
TVA 8%	CHF 9'246.80
Total	CHF 124'831.80

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes. De ce fait, il n'y a pas lieu de tenir compte de frais financiers.

Le projet prévoit l'achat de terrain au bord de la route d'Onnens et avec l'acceptation de l'investissement, l'Assemblée communale donne la compétence au conseil communal de procéder à l'acquisition du terrain nécessaire. L'achat de terrain a été compris dans les coûts susmentionnés.

Le conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver l'investissement de **CHF 125'000.00** pour la réalisation des aménagements routiers de la route d'Onnens sise à Lentigny.

3.4 Puits de Lentigny : introduction électrique

Dans le cadre des travaux d'assainissement du puits de Lentigny, de nouveaux composants électromécaniques ont été mis en place. Les travaux ont été annoncés afin qu'un organe de contrôle agréé puisse établir un rapport de sécurité (RS selon l'Ordonnance sur les installations à basse tension). Un courant de court-circuit aux bornes de la boîte de dérivation du bâtiment de 200 ampères a été mesuré, ce qui ne répond largement pas aux normes de sécurité en vigueur.

Renseignement pris auprès du Groupe E, il semble de surcroît que le câble d'alimentation avait été posé à l'époque par la Commune, sans gaine en PE, ce qui n'est en aucun cas gage de longévité. De plus, le bâtiment ne dispose pas de coffret d'introduction proprement dit, le compteur électrique se trouvant chez un privé, à une distance de plus de 200 m.

Le conseil communal souhaite faire les travaux de mise en conformité du câble d'alimentation et du coffret d'introduction. Il a l'occasion de profiter de travaux effectués par le Groupe E qui prévoit de creuser en automne 2011 une tranchée le long de la route de la Briquetterie afin d'enterrer la ligne actuellement aérienne. Les frais de fouille seront partagés entre le Groupe E et la commune de La Brillaz à raison de 50%.

Le montant total devisé pour cet investissement s'élève à **CHF 24'295.00**. Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur le compte « Autres réserves ». De ce fait, il n'y a pas lieu de tenir compte de frais financiers.

L'assemblée communale est invitée à accepter cet investissement.

3.5 Déchetterie : crédit d'étude de variantes

Contexte

La déchetterie de Lentigny est en fonction depuis plusieurs années. Les bennes ont été disposées à même le terrain, si bien que par temps de pluie, le sol devient boueux et l'accès aux bennes peu aisé. Aussi, le conseil communal de La Brillaz souhaite aménager la déchetterie de manière à ce que d'une part, les usagers puissent y déposer leurs déchets dans de bonnes conditions par tous les temps, d'autre part qu'elle soit conforme aux directives cantonales en la matière. Dans cette optique, le bureau RWB Fribourg Sàrl (sur mandat du conseil communal) a développé un avant-projet en s'adaptant au mieux à la spécificité de la déchetterie qui se situe sur le site même de la station d'épuration (STEP) vers laquelle les eaux potentiellement polluées par les déchets des matériaux encombrants et ferrailles doivent être évacuées. Ainsi, dans la configuration actuelle et sans travaux de terrassements conséquents, les faibles pentes à disposition pour un écoulement gravitaire permettent difficilement d'envisager la mise en place du dépotoir à boues et du séparateur d'hydrocarbures mentionnés dans les directives cantonales en vigueur et demandés par le service de l'environnement lors de la procédure de demande de permis de construire. L'avant-projet renonçait à ces éléments techniques, partant du principe que les directives ne s'appliquaient que pour des déchetteries évacuant les eaux potentiellement polluées dans une canalisation communale d'eaux usées, ce qui n'est pas le cas dans ce projet, la place sécurisée étant directement reliée par un canal à l'entrée de la STEP.

Par lettre du 19 avril 2011, le service de l'environnement a signifié à la commune que ces éléments techniques devaient obligatoirement faire partie du permis de construire.

Les travaux à réaliser pour la mise en conformité du site selon les exigences du SEn sont estimés à CHF 80'000.- TTC, à quoi il convient d'ajouter un montant d'environ CHF 12'000.- TTC pour le revêtement du chemin d'accès à l'intérieur du site de la STEP et d'environ CHF 30'000.- à 50'000.- TTC pour l'élargissement de la route menant au site depuis la route du Sécheron.

But - Objectifs

Traiter les points suivants :

- implantation de la nouvelle déchetterie, y compris les aspects liés au plan d'aménagement local ;
- aménagement des chemins d'accès et des emprises nécessaires ;
- disposition des bennes ;
- évacuation des eaux de surface ;
- évolution démographique de la commune ;
- de manière générale, de l'intégration des nouveaux aménagements dans le site.

Les objectifs du conseil communal sont les suivants :

- assurer l'aménagement d'une déchetterie communale conforme aux normes en vigueur dans les meilleurs délais en respectant la planification financière établie ,
 - permettre à tous les usagers un dépôt aisé des déchets à un coût abordable, tout en facilitant la surveillance et l'exploitation du site ;
- favoriser la réalisation (compétences, financement et exécution) ,
 - mettre en œuvre tous les moyens possibles pour assurer la réussite du projet

- rechercher un consensus maximal parmi la population et les autorités,
 - intégrer la commission d'aménagement, veiller à la bonne intégration du projet dans le site ;
- rechercher des propositions flexibles pouvant éventuellement se réaliser par étapes,
 - afin de faciliter la mise en œuvre du projet, notamment au niveau financier, il conviendra de rechercher des solutions réalisables par étapes tout en répondant aux objectifs fixés.

Description des prestations

La phase initiale fait état de la situation actuelle, des problèmes et enjeux et propose un concept d'aménagement.

Les prestations pour cette phase sont définies comme suit :

- recueil des données et diagnostique (analyse du site et du contexte local) ;
- mise au point des solutions possibles ;
- présentation des solutions aux Autorités communales ;
- proposition d'un concept d'aménagement modulable ;
- étude de diverses variantes de projet sous les angles :
 - intégration dans le site ;
 - accès ;
 - équipements ;
 - riverains, propriétaires fonciers et exploitants ;
 - chances de succès ;
- validation de la variante retenue auprès des autorités compétentes ;
- description de la procédure à suivre pour la légalisation du projet ;
- estimation des coûts par variante (précision du devis +/- 25 %) ;
- séances de travail et dossiers de présentation du projet.

Finances

Le montant de l'investissement à consentir par la commune pour cette étude est de **CHF 22'860.-** Ce montant sera financé par la trésorerie de la commune et amorti par la réserve obligatoire des déchets.

L'assemblée communale est invitée à accepter cet investissement.

**INFORMATIONS
COMMUNALES**

Félicitations à Mme Marie-Louise Dafflon - centenaire

Le conseil communal adresse ses félicitations les plus chaleureuses à Mme Marie-Louise Dafflon, domiciliée à Onnens qui est entrée dans sa 100^{ème} année le 22 avril dernier. Entourée de sa famille, Mme Dafflon a reçu la visite officielle de M. Erwin Jutzet, Conseiller d'Etat et de Mme Danielle Gagnaux, Chancelière, le 21 avril 2011 à la salle Mora à Lentigny. Par ses chants, le chœur-mixte Saint-André d'Onnens a agrémenté la cérémonie. Cette belle longévité est un événement que le conseil communal fut ravi de partager avec Mme Dafflon et ses proches.

Félicitations aux heureux mariés

Le conseil communal exprime ses meilleurs vœux de bonheur à Mme Sandrine Mettraux et M. Olivier Mettraux, respectivement collaboratrice administrative et conseiller communal, pour leur union célébrée le 11 juin 2011.

Nouvel horaire d'ouverture du secrétariat communal

Le conseil communal vous prie de prendre note que, dès le 1^{er} septembre 2011, le secrétariat communal sera ouvert comme suit :

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 – 11 h 00		

En dehors des heures d'ouverture, le répondeur (026 477 99 70) est à votre service, de même que le fax (026 477 99 79) et l'e-mail (commune@labrillaz.ch).

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

Rénover et investir judicieusement et avec quel financement

A l'heure où bon nombre d'entreprises font preuve d'inventivité pour diminuer la consommation énergétique et que les politiques mettent en place des règles d'assainissement énergétique des bâtiments, chaque propriétaire se pose des questions sur la manière de procéder.

Afin de vous donner des pistes de réflexion, voici une conférence qui saura vous guider.

Le Service cantonal des transports et de l'énergie STE met sur pied une conférence dans les différentes communes intéressées avec commune intitulé :

« Comment bien réussir sa rénovation et avec quel financement »

Les thèmes abordés sont :

- les enjeux de la rénovation (avec rappel des grandes lignes de la stratégie énergétique fribourgeoise à l'horizon 2030) ;
- les aides financières (aides octroyées dans le cadre du Programme Bâtiments et du programme d'encouragement cantonal, les déductions fiscales et autres possibilités telles que les aides consenties par les établissements bancaires) et les conditions à respecter ;
- proposition d'une marche à suivre pour rénover un bâtiment (réflexion, diagnostic, propositions concrètes de rénovation).

Au vu du nombre important de communes demandant cette conférence, le service a décidé d'attendre la mi-août 2011 pour fixer les dates de conférence.

Lieu : Administration communale de La Brillaz à Lentigny, salle de réunion au 1er étage

Heure : en fin de journée dès 17h00

Date : à consulter sur le site www.labrillaz.ch

Allocation de maternité

A partir du 1er juillet 2011, Fribourg devient le premier canton à octroyer une allocation de maternité à toutes les mères

Fribourg est le premier canton suisse à offrir un vrai soutien à la maternité. En effet, le premier juillet entre en vigueur la concrétisation de l'article constitutionnel instituant l'octroi d'une allocation à toutes les mères du canton. Par année, on estime à près de 2800 le nombre de Fribourgeoises qui recevront des prestations en cas de maternité fédérales ou cantonales.

Les dispositions de la nouvelle loi votée au Grand Conseil en septembre 2010 complètent le système fédéral bénéficiant aux mères avec une activité lucrative. Elles intègrent également les allocations octroyées aux femmes fribourgeoises de condition modeste, déjà introduites dans le canton en 1992. Aide justifiée et bienvenue pour les familles dans le besoin, ces prestations ont concerné plus de 160 femmes de condition modeste en 2010. Avec le nouveau régime, le montant de ces allocations est augmenté de 10%.

Ainsi, depuis le 1er juillet 2011, les mères du canton avec ou sans activité lucrative, mères biologiques ou mères adoptives reçoivent une allocation maternité selon le système fédéral ou cantonal. Pour mémoire, les prestations fédérales s'adressent aux femmes actives professionnellement et couvrent le 80% du salaire moyen perçu avant la grossesse, et ce durant 14 semaines (98 jours). Les allocations cantonales se basent elles sur un montant maximal correspondant actuellement à la rente minimale AVS (1160 francs par mois, soit 38 frs. 20 par jour).

Quelques cas de figure :

- Mères avec activité lucrative à plein temps : elles bénéficient déjà de l'allocation maternité fédérale représentant 80% de leur salaire durant 14 semaines.
- Mères avec activité lucrative à temps partiel : elles bénéficient de l'allocation maternité fédérale au prorata de leur taux d'activité. Si ce montant est inférieur à 1160 francs par mois, la différence leur sera versée par l'allocation maternité du canton de Fribourg durant 98 jours.
- Mères sans activité lucrative : elles recevront une allocation cantonale durant 98 jours à 38 frs. 20 par jour.
- Mères adoptives : elles sont exclues de l'allocation maternité fédérale. En revanche, elles recevront l'allocation cantonale durant 98 jours pour autant que le montant journalier qu'elles perçoivent de leur employeur soit inférieur à 38 frs. 20 durant cette période. De plus, l'enfant adopté doit être âgé de moins de 8 ans et ne doit pas être l'enfant du conjoint.
- Mères de condition modeste : elles reçoivent une allocation maternité d'au maximum 1650 francs par mois pour une femme seule ou 2200 francs par mois pour un couple marié ou de parents non mariés faisant ménage commun. Ces prestations sont soumises à des limites de revenu et de fortune et sont octroyées durant une année au maximum.

A noter encore que les allocations cantonales sont versées aux mères domiciliées depuis au minimum une année dans le canton.

Plus d'information et formulaires de demande :

www.caisseavs.ch

INFORMATIONS GENERALES

Bourse aux articles d'enfants automne - hiver

FAITES PASSER – INFO BOURSE AUTOMNE !!!

« Parents apportez pour les autres ce que vous achèteriez pour les vôtres ! »
Fédération Romande des Consommateurs (FRC) – section Fribourg

	<u>FRIBOURG</u>		<u>Belfaux</u>
Renseignements :	026/477.07.17		026/475.38.96
Lieux :	Salle des fêtes St-Léonard (bus n°1)		Salle paroissiale
Réception des articles :	Lundi 03.10.11 de 12h00 - 18h00		Mercredi 12.10.11 de 09h00 - 15h00
Vente :	Mardi 04.10.11 de 12h15 - 18h00		Mercredi 12.10.11 de 17h00 - 20h00 Jeudi 13.10.11 de 09h00 - 11h00
Restitution :	Mercredi 05.10.11 de 09h00 - 11h00		Jeudi 13.10.11 de 14h00 - 15h30

Sont acceptés :

- vêtements / chaussures d'automne/hiver pour enfants jusqu'à 16 ans : non démodés et propres
 - jeux loisirs, livres, K7, DVD, skis, snow, articles de sport, vélos : en état de marche et complets
 - tout pour les bébés : poussettes récentes, matériel puériculture A-Z, jouets
- Attention* : les vêtements de bébés jusqu'à 2 ans sont limités à 30 articles par personne.

Etiquetage obligatoire :

- Tout article doit être muni d'une étiquette volante (grandeur min. 6cm x 4cm) solidement attachée indiquant le genre, la couleur, la taille, la pointure et le prix (pas d'étiquette collée, pas d'épingles, pas d'agrafes). Les lots d'articles/jouets sont ficelés, les petites pièces sont mises dans des cornets transparents, le tout fixé solidement.

Frais

15 % (arrondi) du montant sera retenu sur chaque article vendu pour couvrir les frais d'organisation.

Une surveillance vigilante sera exercée, toutefois les organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de disparition de la marchandise.

Bienvenue à la



Ludothèque **Schtroumpf**
DE NEYRUZ ET ENVIRONS

Venez nous rendre visite au rez-de-chaussée
du complexe communal à Neyruz
le mercredi de 15h00 à 17h00 & le samedi de 9h00 à 11h00.

Durant les vacances scolaires, ouverture uniquement le samedi !

Une palette de près de 1000 jeux est à disposition des enfants qui peuvent soit souscrire un abonnement annuel (Fr. 30.-- pour 1 enfant, Fr. 35.--/2 enfants, Fr. 40.--/3 enfants, Fr. 45.--/4 enfants et plus), soit emprunter les jeux en payant une location de Fr. 1.-- à Fr. 3.--/jeu. La durée du prêt est de 3 semaines.

Voulez-vous disposer de grands jeux pour une fête de famille, un anniversaire, une animation ? Ils sont à votre disposition. Votre enfant invite-t-il des ami(e)s pour son anniversaire ou une autre occasion ? Des boîtes avec de nombreux jeux sélectionnés sont disponibles pour petits et grands.

Nous sommes à la recherche de ludothécaires (dames ou messieurs)



Vous disposez d'un mercredi après-midi ou d'un samedi matin
1 fois par mois. Vous aimez le contact et travailler avec des collègues
sympathiques et motivé(e)s.

Vous acceptez de travailler bénévolement.

Alors, ... n'hésitez pas, venez rejoindre notre équipe.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter

Cécile Emmenegger, présidente, tél. 026 477 30 73 ou ludo.neyruz@bluewin.ch ou
tél. 079 488 10 76 pendant le prêt.

SERVICES & ENTRAIDES

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours de rythmique

Anne Menétray Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 026 470 16 61.

Services d'une baby-sitter !

Grandgirard Elodie, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026/470.07.65	
Hirt Clémence, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026/470.25.51	
Morel Laura, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.21.49	
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.37.27	079/466.52.36
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079/425.94.31
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026/470.28.60	

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Pour toute information complémentaire :

www.labrillaz.ch

Composition du conseil communal

Fonction	Nom et Prénom	Dicastère	Privé	Mobile	Mail
Syndique	Guillet Beatrix	Présidence du conseil communal et des assemblées communales, relations publiques, administration, gestion du personnel communal, finances	026 477 35 82	079 287 67 86	b.guillet@labrillaz.ch
Vice-syndic	Auer Pasqual	Bâtiments communaux, parc public, information communale, site internet		079 629 25 76	p.auer@labrillaz.ch
Conseiller	Anet Christophe	Aménagement, constructions			c.anet@labrillaz.ch
Conseiller	Deillon Jacques	Affaires sociales, santé publique, culte et culture, conservatoire, sport et loisirs, routes, nouvelle mensuration	026 470 18 72	078 730 87 07	j.deillon@labrillaz.ch
Conseillère	Klaus Pineiro Alvarez Sandra	Cercle scolaire, cycle d'orientation, école maternelle, SIPLP, AES, BRA, cimetières		076 433 45 37	s.klaus@labrillaz.ch
Conseiller	Marro Claude	Evacuation des eaux, STEP, AESC, adduction d'eau, AESO		079/461 89 03	c.marro@labrillaz.ch
Conseiller	Mettraux Olivier	Ordre public, militaire, protection civile, police, police du feu, agriculture, forêts, parquets communaux, protection de la nature, correction des eaux et endiguements, gestion des déchets		079 230 59 25	o.mettraux@labrillaz.ch

Horaire d'ouverture du secrétariat communal dès le 1^{er} septembre 2011

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 – 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Caissière communale et perceptrice d'impôt.....	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	caisse@labrillaz.ch
Commission scolaire.....	026 477 99 70
Mme Sandrine Mettraux.....	commission-scolaire@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 74
Mme Sabine Oppliger	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / Christophe Guillaume	079 279 33 93
Claude Roulin	079 306 06 45
Agente AVS : Mme Marianne Morel.....	026 477 21 49
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot, Autigny.....	026 477 37 67
STEP – Service technique	026 477 30 79
Ecoles primaires : Lentigny.....	026 477 37 43
Onnens.....	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny.....	026 477 17 34
Ecole maternelle : Lovens.....	026 470 24 70
Accueil extra-scolaire : Lentigny	026 477 21 85
Cure catholique (Onnens)	026 470 11 71
Gendarmerie cantonale	117
Feu	118
Cdt du corps des sapeurs-pompiers : M. Jérôme Mazza	079 688 06 70
Service d'ambulance de la Sarine.....	144
Permanence médicale de la Sarine	026 300 21 40
Service de l'aide sociale	026 477 16 88
Fontainier : M. Christophe Guillaume	079 279 33 93